

Nombre de Délégués :

En exercice 120

Présents 71

Votants 74

Objet :

**ELECTION DU VICE-
PRESIDENT ET DES
MEMBRES DU BUREAU
SYNDICAL**



N°2/02/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le 02 février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcellac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président,

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 10 janvier 2019*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, M. Christian ARNOUIL,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. Francis COUSIN,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Roger MONDY
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019022-DE
Regu le 15/02/2019

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Clotilde MEYSSIGNAC,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, Mme Brigitte AOUDOUARD,
TAMNIES : Mme Lydie LACOMBE,
VALOJOULX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Christian LAMOUREUX,

Mme Marie Laure FERBER (*commune de Carlux*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : Mme Eloïse MARADENE (*commune de Prats de Carlux*), M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*), MM Georges de MEYERE et Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*),

Procurations : M. Jean-Louis CHUPIN à M. Jean-Claude JOINEL (*commune de Calviac en Périgord*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), Mme Sylvie JESINGHAUS à M. Daniel LALEU (*commune de Marquay*),

Présents sans voix délibérative : MM. Ludovic VILATTE, José DE JESUS, Marc GIRODEAU.

.....

M. Jean-Pierre DUBOIS, Président du SICTOM du Périgord Noir élu ce jour :

- **rappelle** à l'assemblée les articles du CGCT suivants : L5711-1, L5211-1, des sections 1 et 2 chapitre II titre II livre 1^{er} Partie législative (2^{ème}) comprenant les articles L2122-1 à 17 et notamment :

> de l'article L5211-1 1^{er}§ : « *Les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie relative au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires au présent titre.* »

> de l'article L2122-10 §3 : « *Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints* »,

- **précise** qu'en délibération du 19 septembre 2015, l'article 6 des statuts du SICTOM du Périgord Noir a été approuvé comme suit :

« Le Comité Syndical élit en son sein les membres du Bureau Syndical comme suit :

- d'un(e) Président(e)
- d'un(e) Vice-Président(e)
- de deux représentants(es) par communauté de communes »

- et **demande** à l'assemblée :

1) si quelqu'un est candidat au poste de Vice-Président(e) du SICTOM du Périgord Noir.

Se déclare candidat : * M. Jérôme PEYRAT, élu de la commune de la Roque Gageac, désigné par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement des articles L 5211-1 et de la partie législative, deuxième partie Livre 1^{er}, Titre II Chapitre II sections 1 & 2 et

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019022-DE
Regu le 15/02/2019

notamment de l'article L 2122-7 à L 2122-8, le président procède au vote à bulletin secret pour l'élection du Vice-Président du SICTOM du Périgord Noir.

M. Jérôme PEYRAT a obtenu 74 voix

M. Jérôme PEYRAT est donc élu en qualité de Vice-Président du SICTOM du Périgord Noir.

2) *s'il y a des candidatures aux postes de « membres du Bureau Syndical » au titre des Communautés de Communes.*

a) Pour la Communauté de Communes du Pays de Fénelon, sont candidats :

M. Patrick TREILLE élu de la Commune de Carsac

M. Dominique HERMENAULT élu de la Commune de Borrèze

b) Pour la Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord sont candidats :

M. Jean-Claude CASSAGNOLE élu de la Commune de Domme

Mme Marie Hélène VASSEUR élue de la Commune de Daglan

c) Pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède sont candidats :

M. Hervé CARVES élu de la Commune de Bézenac

Mme. Jacqueline JOUANEL élue de la Commune de Meyrals

d) Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme sont candidats :

Mme Christiane SALVIAT élue de la Commune de Valojoux

M. Gé KUSTERS élu de la Commune de St Léon sur Vézère

e) Pour la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir sont candidats :

M. Jean-Claude CASTAGNAU élu de la Commune de Vézac

M. Georges de MEYERE élu de la Commune de St Vincent de Cosse

Il est alors procédé au vote dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

a) Communauté de Communes du Pays de Fénelon

M. Patrick TREILLE élu de la Commune de Carsac a obtenu 74 voix

M. Dominique HERMENAULT élu de la Commune de Borrèze a obtenu 74 voix

M. Patrick TREILLE élu de la Commune de Carsac et M. Dominique HERMENAULT élu de la Commune de Borrèze ont été proclamés membres du Bureau, représentants de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.

b) Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord

M. Jean-Claude CASSAGNOLE élu de la Commune de Domme a obtenu 74 voix

Mme Marie Hélène VASSEUR élu de la Commune de Daglan a obtenu 74 voix

M. Jean-Claude CASSAGNOLE élu de la Commune de Domme et Mme Marie-Hélène VASSEUR élue de la Commune de Daglan ont été proclamés membres du Bureau, représentants de la Communauté de Communes de Domme – Villefranche du Périgord.

c) Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède

M. Hervé CARVES élu de la Commune de Bézenac a obtenu 74 voix

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019022-DE
Regu le 15/02/2019

Mme Jacqueline JOUANEL élue de la Commune de Meyrals a obtenu 74 voix

M. Hervé CARVES élu de la Commune de Bézenac et Mme Jacqueline JOUANEL élue de la Commune de Meyrals ont été proclamés membres du Bureau, représentants de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède

d) Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

Mme Christiane SALVIAT élue de la Commune de Valojoux a obtenu 74 voix

M. Gé KUSTERS élu de la Commune de St Léon sur Vézère a obtenu 74 voix

Mme Christiane SALVIAT élu de la Commune de Valojoux et M. Gé KUSTERS élu de la Commune de St Léon sur Vézère ont été proclamés membres du Bureau, représentants de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

e) Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir

M. Jean-Claude CASTAGNAU élu de la Commune de Vézac a obtenu 74 voix

M. Georges de MEYERE élu de la Commune de St Vincent de Cosse a obtenu 74 voix

M. Jean-Claude CASTAGNAU élu de la Commune de Vézac et M. Georges de MEYERE élu de la Commune de St Vincent de Cosse ont été proclamés membres du bureau, représentants de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme,

Marcillac St Quentin, le 02 février 2019

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



[Signature]

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019022-DE
Regu le 15/02/2019